



Achat d'une maison sans garage

Par **Mymyfee**, le **18/03/2018** à **17:42**

Bonjour

Nous avons visité une maison qui nous plait énormément. Seul hic les propriétaires ont démolé le garage afin de faire une buanderie et une pièce à vivre plus grande. Le mandataire nous a expliqué que ce n'était pas une copropriété et que le garage apparaîtrait malgré tout sur l'acte de vente....ce qui me semble louche.

J'ai donc deux questions :

- est-ce légal de détruire le garage ?
- pourquoi celui apparaît sur l'acte de vente alors qu'il n'existe plus ?

Merci d'avance pour vos retours

Par **youris**, le **18/03/2018** à **19:45**

bonjour,
sans doute parce que la modification faite par les vendeurs n'a pas fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme, ni d'une déclaration au trésor public.
exigez que vos vendeurs régularisent la situation.
salutations

Par **Mymyfee**, le **18/03/2018** à **20:23**

D'accord c'est ce que je pensais merci pour votre retour